



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

GERFLOR
43 BD GARIBALDI
69170 TARARE

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	GERFLOR 43 BD GARIBALDI 69170 TARARE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Madame COUTIER Céline et Mme DE JUBECOURT Margot celine.coutier@gerflor.com; margot.dejubecourt@gerflor.com - +33 6 20 68 07 99 , +33 4 74 05 40 58 / +33427484709
Date de début - Date de fin d'audit	03/11/2025 - 03/11/2025
N° Rapport	26805031 - 1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Béatrice MICHEL
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client
GERFLOR

Contact client
Madame COUTIER Céline et Mme DE JUBECOURT Margot

Fonction
animateur HSE

Téléphone
+33 6 20 68 07 99 , +33 4 74 05 40 58 / +33427484709

Email client
celine.coutier@gerflor.com; margot.dejubecourt@gerflor.com

AUDIT

N° Rapport
26805031 - 1 jour

Numéro d'affaire
26805031

Date de début
03/11/2025

Date de fin
03/11/2025

Auditeur
Béatrice MICHEL

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
GERFLOR

Adresse du site
43 BD GARIBALDI

Code postal
69170

Ville
TARARE

Pays
FRANCE

Présentation du site

Site de TARARE 900 Personnes. 50% de personnel en production et 50% services supports Groupe.
 Travail en 3x8 et le week-end avec des équipes supplémentaires.
 Production de granulés avec l'activité Calandrage.
 29 lignes de production
 9 millions de m2 sur site.
 Travail pour 3 BU : Transports, Bâtiments et sport.
 Organisé en unité de production autonome.
 Unités : Calandrage, enduction, finition, dépôts & flux.
 * Calandrage : mélange de poudres : PVC et plastifiants. Ajouts de charges et recyclés (100% rebuts).
 * Pressage : saupoudrage de granulés
 * Enduction : fabrication de feuilles. saupoudrage de particules et granulés
 * Finition : Lamination. Coulage de plusieurs plis (pas de consommation de granulés).
 Une partie des chute sont recyclées avec la Joint Venture Paprec / Gerflor : Floor to Floor.
 2 sources de granulés : Calandrage et extrusion.
 Achat de formule de matières premières complexes : compound

Pilotage du système :

- * Revues de Direction annuelle
- * Comité HSEé
- * Suivi Eé mensuel et copile
- * Suivi hebdomadaire

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE**1. Production de Granulés Plastiques Industriels**

✓

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

✓

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
 570T de granulés au maximum.

Production de Granulés Plastiques industriels

Production de Granulés Plastiques industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Renaud PAREY : Directeur de site
Laure ALDOR : Responsable RSE QSE
Céline COUTIER : Responsable HSE
Axel LESPINASSE : Ingénieur HSE
Pierre GERARDIE : Coordinateur travaux
Daniel COLLOMB : Chef d'équipe Flux

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Vu engagement RSE. Vu plan du site, avec zones à risques répertoriées. Définition de zones de passage balayeuse renforcé. La gestion est répartie entre service maintenance (sous-traitance à GSF) et la cellule Flux. Balayeuse : 1 fois par semaine. Recensement des grilles sur site : 55 grilles et 17 caniveaux : tous équipés de filtre plastiques. Zone PPRI ou l'écoulement de l'eau est important. Aujourd'hui 100% des avaloirs sont équipés. Gestion des microplastiques : Vu le programme 2025 de la revue de Direction prévoyant la gestion des microplastiques. Vu plan d'action réalisé en octobre 2025. >> FORT : Démarche RSE pour une approche cycle de vie complète des plastiques (Recycularité).
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Vu sur le terrain les grilles dans les avaloirs. Vu le formulaire d'audit hebdomadaire des microplastiques, renseigné. Tour terrain dans les zones à risques. >> FORT : * Toutes les grilles et caniveaux sont équipés de grilles. * Propreté du site, intérieur extérieur.

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Achat de big bags pré-emballés selon les spécifications. Pas de conception d'emballage à façon.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Les emballages sont vérifiés à réception par la cellule Flux
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Les emballages sont vérifiés à réception par la cellule Flux
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Enregistrement en cas de déversement accidentel

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Vu procédure de gestion des déversements accidentels, qui explique comment faire en cas de déversement de GPI. Vu test de déversement des produits liquides. C'est la même procédure de réaction en cas de produits solides (GPI)
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	5 événements déversement en 2025, dont poudres et granulés. Vu Analyse d'incident HSE du 12/05/2025 épannage lors du dépotage de silos de poudre.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Il n'existe pas de bassins de rétention, sauf au niveau du bâtiment neuf : dispositif de collecte et réserve d'eau. Le bassin fait partie de la zone de nettoyage à réaliser par le service Flux.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu formulaire d'enregistrement des audits hebdomadaires, comprenant la zone "bassin". Dernier audit 27/10/2025
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Très propre

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	>> FORT : 100% avaloirs et caniveaux équipés.
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Grilles vérifiés toutes les semaines, 2 semaines ou tous les mois selon la zone et le risque. Existence d'un tour sécurité et 5S. Dedans un point spécifique des microplastiques. Fait par le service flux. Vu suivi Hebdo. avec vérification des zones à risques. Audit par zone Le nettoyage des avaloirs et grilles a été fait par le service HSE jusqu'à aujourd'hui. Travail confié désormais à la société GSF. 3 niveaux de vérifications selon le niveau de risques. Vu plan avec fréquence de vérification hebdo, bimensuelle, mensuelle. Vu contrat signé en octobre 2025 de prestation avec GSF : dédié au nettoyage des grilles Vu sensibilisation de la procédure au personnel GSF
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu audit hebdomadaire. Audit 27/10/2025 Vu contrat signé en octobre 2025 de prestation avec GSF : dédiée au nettoyage des grilles Vu grilles propres


CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Le périmètre production, logistique, maintenance : Tous des responsables d'UAP ont été formés. Vu support de sensibilisation/ formation. Vu plan de formation. Pendant les journées d'accueil, le personnel est formé. Vu livret d'accueil.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu plan de formation. L'ensemble du personnel est formé aux EPI, dont microplastiques. 336 personnes formées à ce jour, sur 450. (travail en équipe) Vu support journée, faite tous les lundis, avec sensibilisation aux microparticules Vu Plan de communication sur l'environnement avec vidéo sur les microparticules. Programme déployé en décembre. >> Opportunité : dans le QCM Accueil HSE des lundis matin, il serait utile de rajouter une/des questions sur les Microparticules. >> FORT : Déploiement d'une compagne de communication (en plus des sensibilisations)
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Vu support de sensibilisation / formation du personnel GSF en charge de nettoyer les filtres. Cellule flux : gère les approvisionnements. Vu plan de prévention en cas de travaux. Vu plan de préventions en cours de refonte, avec des questions relatives aux déversements liquide et solide (dont granulés) Sous-traitance de stockage de granulés à l'extérieur chez un stockiste Astrin OA : Il serait utile d'auditer le stokiste Astrin, où sont stockés des bigs bag et sacs de granulés.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Au delà des affichages, le site de production a été visité. Le personnel connaît bien les consignes de nettoyage (à chaque équipe) et d'aspiration des granulés. Site propre

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Vu questionnaire d'audit interne concernant les GPI. 1ère évaluation faite en août 2025
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Actions correctives : Réalisation d'une grille d'audit GPI. Intégration de la grille dans les audit opérationnels Existence d'audit terrain par zone. Vu audit interne ISO 14001, les déversements ont été vus : pas spécialement de granulés, mais c'est dans le thème déversement. Audit ISO 14001 : 1x/an Existence d'audit terrain hebdomadaire en complément. >> NC : Il n'existe pas de planning d'audit dédié au référentiel granulés plastiques.
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Cf ci-dessus.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	100% des avaloirs et caniveaux sont protégés par des grilles.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Actions correctives : Mise à disposition de l'attestation granulé plastique sur le site internet Pas de communication sur le site, car l'audit n'est pas encore été fait.
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	NA

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	GERFLOR est déjà certifié ISO 14001 et présente une bonne sensibilité à l'environnement. La mise en place du système dédié à la maîtrise des granulés plastiques s'inscrit naturellement dans la démarche ISO 14001. Au niveau opérationnel, tout est déjà mis en place pour prévenir les risques. 155 avaloirs ont été équipés et font l'objet d'un nettoyage. Des audits propreté sont réalisés chaque semaine au niveau des zones à risques. Le site est très propre à l'intérieur et à l'extérieur. Tous les services concernés sont bien sensibilisés et à l'écoute de solutions d'amélioration.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Il n'existe pas de planning d'audit dédié au référentiel granulés plastiques.	Mineure	Madame COUTIER Céline et Mme DE JUBECOURT Margot	30/01/2026
§3 COMMUNICATION EXTERNE	3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Pas de communication sur le site, car l'audit n'est pas encore été fait.	Mineure	Madame COUTIER Céline et Mme DE JUBECOURT Margot	30/01/2026

ANNEXE


Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Renaud PAREY : Directeur de site
Laure ALDOR : Responsable RSE QSE
Céline COUTIER : Responsable HSE
Axel LESPINASSE : Ingénieur HSE
Pierre GERARDIE : Coordinateur travaux
Daniel COLLOMB : Chef d'équipe Flux

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Renaud PAREY : Directeur de site
Laure ALDOR : Responsable RSE QSE
Céline COUTIER : Responsable HSE
Axel LESPINASSE : Ingénieur HSE
Pierre GERARDIE : Coordinateur travaux
Daniel COLLOMB : Chef d'équipe Flux

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
			Voire plan d'audit annexe		



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à
GERFLOR
43 BD GARIBALDI
69170 - TARARE - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 23/11/2028
Date originale : **24/11/2025**

Attestation n°: 223-2025-000108-FR

Date : **24/11/2025**

Affaire n°: 26805031

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



